

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Asnières-sur-Seine (92600)

Réponses de Romain Jehanin, au nom de la liste « Changeons notre ville ! »

— le 02/03/2020 à 10:48 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Nous nous engageons dans notre programme à mettre en place un plan vélo (cf mesure n° 8 de notre projet), caractérisé par la création d'un réseau de pistes cyclables sécurisées, notamment sur les principaux axes de la ville, la sécurisation des voies et des carrefours les plus accidentogènes de la ville, la multiplication des parkings à vélo sur le territoire communal, ainsi que la mise en place d'un comité vélo.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Oui, cette proposition est là encore prévue dans notre projet.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : les axes à aménager sont ceux qui traversent la ville et mènent à ses points d'entrée/sortie et au RER V.

Les vélos doivent pouvoir circuler en sécurité sur ces axes.

Oui (cf notre proposition n° 8).

Action n°4 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Oui, c'est essentiel.

Nous travaillerons notamment sur les points d'entrée et de sortie de la ville, à commencer par les ponts d'Asnières et de Clichy.

Nous travaillerons également avec les communes voisines pour améliorer les connexions existantes, et prolonger les pistes cyclables sécurisées que nous créerons à Asnières (afin que celles-ci ne se terminent pas à la frontière de la ville, mais se prolongent sur les territoires voisins).

Action n°5 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Cela permettra à tous les citoyens et en particulier aux usagers fragiles (personnes âgées, enfants, cyclistes) de circuler en toute sécurité. Cela permettra aussi d'améliorer la qualité de vie dans les rues résidentielles en diminuant la pollution auditive et la pollution de l'air.

Le trafic automobile n'y est pas supprimé mais seules les véhicules motorisés ayant vocation à circuler dans ces rues (habitants, livraison...) auront un intérêt à y aller et ces rues ne serviront plus de raccourcis.

Seuls les vélos seront autorisés à traverser ces quartiers grâce à la mise en place des doubles sens cyclables.

Oui, nous l'évoquons dans la proposition n° 7 de notre tract-programme.

Action n°7 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

C'est ce à quoi renvoie également la proposition n° 7 de notre tract-programme.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°8 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Mise en place d'un stationnement ambitieux à la gare d'Asnières pour favoriser l'intermodalité, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Oui, nous prévoyons de multiplier les places de stationnement pour vélos (cf mesure n° 8 de notre tract-programme), notamment à la gare d'Asnières, mais également à proximité des autres gares (Bécon, Bois-Colombes), et de toutes les stations de métro et de RER situées sur le territoire communal, ou à proximité immédiate.

De nouveaux parkings à vélos seront aussi aménagés sur les diverses places de la ville (places de l'Hôtel de Ville, des Victoires, des 4 routes, Beltrame, Voltaire, de la République, ...), ou à proximité immédiate, et à côté des arrêts de bus les plus fréquentés, afin d'améliorer notre maillage territorial.

Il en sera de même à proximité des établissements scolaires, et des équipements sportifs et culturels.

Nous ferons en sorte que ces parkings soient situés à proximité de caméras de vidéo-surveillance, et améliorerons les aménagements des parkings actuels, pas toujours adaptés.

Action n°9 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Ne pas oublier les stationnements vélo près des écoles, collèges, lycées, équipements culturels et commerces.

Oui, cf nos commentaires ci-dessus.

Action n°10 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Nous nous y engageons également.

Promouvoir une culture vélo

Action n°11 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°12 : je m'engage

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°13 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Oui, une campagne de prévention puis de verbalisation devra être mise en oeuvre pour garantir le respect de l'espace de chacun des usagers de la route (piétons, vélos, transports publics, véhicules).

Action n°14 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Nous proposons un rappel des règles de base du code de la route (par exemple, le mètre nécessaire aux dépassements des cyclistes, l'usage du sas vélo, etc) ainsi que des sanctions liées au stationnement sur bande cyclable dans le journal de la ville.

Commentaires généraux

Avec "Changeons notre ville !", c'est une nouvelle dynamique, et une nouvelle culture que nous souhaitons favoriser dans notre ville.

C'est d'ailleurs essentiel pour rendre notre ville plus écologique, plus respirable et plus agréable.

Nous y travaillerons dès le début de notre mandat, et débloquerons les moyens nécessaires pour la réaliser.